

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

Objet : Création et élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- date de convocation le 03 janvier 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 78

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Cogy
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-Jes-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération n° 008-17 C

objet **Création et élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Xavier Dullin, président, indique que l'article 1609 nonies C du code général des impôts fixe les conditions dans lesquelles sont organisés les transferts de charges entre les communes membres et l'EPCI.

La création de la commission locale d'évaluation des charges transférées est du ressort du Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La CLECT a pour mission d'évaluer la totalité des charges financières transférées à l'EPCI par les communes dans le cadre des extensions de périmètre et de compétences, ou lors de la constitution d'un service commun si ce mode de financement est préféré à la refacturation du service rendu. Le mode de financement des services communs par voie de retenue sur attribution de compensation pouvant être arrêté au cas par cas, il devra être prévu dans chaque délibération portant création du service.

Une fois installée, la CLECT devra désigner son président et un vice-président.

Chaque rapport relatif à un transfert de charges produit par la CLECT devra être approuvé par les Conseils municipaux des communes membres de l'agglomération à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales (deux tiers des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, ou moitié des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population).

Il est rappelé que l'élection se déroule au scrutin secret sauf si le Conseil communautaire décide du contraire à l'unanimité.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : crée une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Chambéry métropole-Cœur des Bauges et ses communes membres, pour la durée du mandat,

Article 2 : décide de ne pas recourir au scrutin secret,

Article 3 : précise que cette commission est ainsi composée :

Commune	Titulaire	Suppléant
AILLON-LE-JEUNE	Emmanuelle ANDREVON	Philippe TREPIER
AILLON-LE-VIEUX	Christian GOGNY	Martial LEGER
ARITH	Cécile TRAHAND	Pierre GERARD
BARBERAZ	David DUBONNET	Yvette FETAZ
BARBY	Didier FANTIN	Catherine CHAPPUIS
BASSENS	Jean CALLE	Nicolas DE BUTTET
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Jean-Luc BERTHALAY	Eric DELHOMMEAU

CHALLES-LES-EAUX	Josette REMY	Daniel GROSJEAN
CHAMBERY	Benoît PERROTTON	Elisabeth BORSON
COGNIN	Claude VALLIER	Florence VALLIN-BALAS
CURIENNE	Christian LAITHIER	Pascal COUPEAU
DOUCY-EN-BAUGES	Marie PERRIER	Patrick LAPLACE
ECOLE	Jacques REY	Annick BONNIEZ
JACOB-BELLECOMBETTE	Bruno STELLIAN	Laurence FRAN CART
JARSY	Pierre DUPERIER	David BOCCON-PERROUD
LA COMPOTE	Jean-Pierre FRESSOZ	Raymond PETIT
LA MOTTE-EN-BAUGES	Damien REGAIRAZ	Claude MOTTA
LA MOTTE-SERVOLEX	Sylvie VUILLERMET	Christiane BOISSELO
LA RAVOIRE	Jean-Louis LANFANT	Marc CHAUVIN
LA THUILE	Jean-François POITOU	Dominique POMMAT
LE CHATELARD	Pierre HEMAR	François ARMENJON
LE NOYER	Dominique PETTELOT	Philippe GAMEN
LESCHERAINES	Albert DARVEY	Elodie BELLET
LES DESERTS	Pierre GARNIER	Michel ANDRE
MONTAGNOLE	Gilles BLANC	Jean-Maurice VENTURINI
PUYGROS	Gérard MARCUCCI	Chantal CAPITAN
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Michel DYEN	Philippe TOCHON
SAINT-BALDOPH	Roland MITHIEUX	Christophe RICHEL
SAINT-CASSIN	Philippe DUBONNET	Hubert MARECHAL
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	Maryse FABRE	Benjamin MAILLAND
SAINT-JEAN-D'ARVEY	Nicolas FAVRE	Jean-Charles METRAS
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	Jean-Marc LEOUTRE	Albert CARLE
SAINTE-REINE	Philippe FERRARI	François BLANC
SAINT-SULPICE	Louis CAILLE	Michel BANCELIN
SONNAZ	Daniel ROCHAIX	Eliane ROULET
THOIRY	Jérôme ESQUEVIN	Olivier FRANCONY
VEREL-PRAGONDRAN	Jean-Pierre COENDOZ	Didier BRANCIARD
VIMINES	Françoise CARRET	Lionel MITHIEUX

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 008-17 C

Objet de l'acte : Création et élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 09 janvier 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18856H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18856H1

Date de transmission en Préfecture : 13 janvier 2017

Date de réception en Préfecture : 13 janvier 2017